

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 19 octobre 2015, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, , M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mmes, Isabelle BRIOIS, , M. Marc LECLERCQ, M. Jean-René DECLE.

Sont excusés : Mmes Michèle ROUSSEAU, Chantal THOMAS, M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à François SARA.

Sont absents : Mme Nathalie LOUVIOT, M. Frédéric PETIT

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Marc LECLERCQ a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire, suspend la séance pour accueillir les deux Conseillers départementaux du Canton Amiens-Sud : Monsieur Hubert de JENLIS et Madame France FONGUEUSE. Il leur donne la parole afin de se présenter à l'ensemble du conseil et expliquer leur rôle au sein de l'assemblée départementale.

Reprise de la séance à 18h50

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 6 juillet dernier est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Versement d'un fonds de concours à AMIENS METROPOLE
- 2) Accessibilité : création d'une commission et d'un comité consultatif
- 3) Convention entre les communes de SAINS, SAINT FUSCIEN et ESTREES SUR NOYE pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école
- 4) Indemnités des élus
- 5) Budget : admission en non-valeur de créances
- 6) Remboursement de frais pour une clôture mitoyenne
- 7) Informations/questions diverses.

1) Versement d'un fonds de concours à AMIENS METROPOLE

Monsieur LEPOETRE donne la parole à Monsieur LECLERCQ qui explique qu'il s'agit de participer au financement des trottoirs devant le bâtiment de la SIP et d'un dépose minute face à la boulangerie. Le montant du fonds de concours versé à AMIENS METROPOLE est fixé à 30% du montant prévisionnel des travaux soit environ 10 000 Euros pour l'espace devant la SIP plus 2 000 Euros pour le dépose minute.

Après en avoir délibéré,

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le versement d'un fonds de concours d'un montant estimé à 12 000 Euros et charge le Maire de signer la convention correspondante.

2) Accessibilité : création d'une commission et d'un comité consultatif

Monsieur le Maire explique que la réglementation stipule que les communes de plus de 500 habitants ont obligation d'adopter un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE). Le PAVE est un document de référence qui, par son élaboration, dresse un état des lieux de l'accessibilité de la commune et contient des propositions de travaux d'amélioration de l'accessibilité comprenant un coût estimatif et une programmation de réalisation.

Monsieur LEPOETRE ajoute que dans le cadre de cette démarche, il est prévu la mise en place d'une commission et d'un comité consultatif composé de personnes extérieures sensibilisées à la problématique,

Après en avoir débattu,

Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise en place d'une commission accessibilité composée de Messieurs LEPOETRE, LECLERCQ, DECLE, TRUFFAUT, LELIEVRE ainsi qu'un comité consultatif composé de personnes extérieures qui seront choisies ultérieurement.

3) Convention entre les communes de SAINS, SAINT FUSCIEN et ESTREES SUR NOYE pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école

Monsieur le Maire présente la convention qui a été envoyée préalablement à la réunion à l'ensemble des membres du Conseil.

Il ajoute qu'il s'agit de faire participer les communes d'Estrées sur Noye et Saint Fuscien au frais de scolarisation du RPI.

Madame BRIOIS donne des précisions quant aux effectifs d'élèves :

189 élèves pour l'ensemble du RPI : 135 à Sains et 54 à Saint Fuscien.

47 enfants de Saint Fuscien et 16 d'Estrées fréquentent l'école de Sains.

17 enfants de Sains et 5 d'Estrées fréquentent l'école de Saint Fuscien.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le projet de convention ci-dessus et charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

4) Indemnités des élus

Sur proposition du Maire et suite aux arrêtés de délégation concernant Madame PAPILLON 4^{ème} Adjointe et Madame ZOUINI, Conseillère déléguée,
Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (Monsieur DECLE s'abstient.) les indemnités ci-dessous :

A compter du 01/10/2015 :

- l'indemnité de Madame Marie-Bénédicte PAPILLON, 4^{ème} adjointe déléguée aux affaires économiques et en charge de l'étude du plan local d'urbanisme est réévaluée de 6,5% à 9% de l'indice 1015.
- madame Marie ZOUINI, conseillère déléguée chargée du suivi des travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche percevra une indemnité fixée à 3% de l'indice 1015.

5) Budget : admission en non-valeur de créances

Monsieur LEPOETRE présente à l'assemblée la liste des créances proposées en non-valeur par le comptable arrêtée à la date du 26/06/2015 pour le motif « montant inférieur aux seuils de poursuite ». La somme globale de ces créances est de 21.10 Euros.

Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeurs des pièces présentées par le comptable en date du 26/06/2015 pour un montant de 21.10 Euros.

6) Remboursement de frais pour une clôture mitoyenne

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les frais supportés par Monsieur Ludovic DEGUINE, résidant 9 rue des verts cerisiers suite à l'installation d'une clôture entre sa propriété et le passage piéton jouxtant les nouveaux logements de la SIP. Le montant total de l'opération s'élève à 1 147.02 Euros.

Monsieur LEPOETRE ajoute que Monsieur DEGUINE a réalisé lui-même l'ensemble des travaux.

Sur proposition du Maire
Après en avoir débattu,
Le vote est fait à main levée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge à hauteur de 600 Euros les frais engagés par Monsieur DEGUINE pour l'installation de la clôture.

7) Informations diverses

Monsieur LEPOETRE rappelle les élections régionales du 6 et 13 Décembre prochains et la tenue des permanences.

Monsieur LECLERCQ annonce que les travaux de mise en accessibilité des vestiaires du football sont terminés.

Monsieur SARA donne des informations sur le déroulement de la réunion « SAINS ACCUEIL » qui n'avait pas eu lieu depuis 3 ans.

Monsieur LELIEVRE donne des informations sur les relevés de vitesse du radar mobile :

Pointe de vitesse : 138 km/h, 142 km/h à 10 h du matin, valeurs enregistrées en entrée/sortie rue de la chaussée. La vitesse moyenne à l'entrée est de 51,2km/h. Le radar sera ensuite placé route de Boves.

Fin de la séance à 20 h 40